

Convocation du 10 octobre 2011

## ***SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2011***

Le dix huit octobre deux mil onze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Mathias LEGUERRIER, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENT Stéphane MASSON a donné pouvoir à Mathias LEGUERRIER

Secrétaire de séance : Gérard SANSON

### **Délibération n° 2011 – 082 – Réexamen projet d'aménagement d'alvéoles de stockage d'amiante-ciment dans la carrière TPC**

**Après la réunion d'information du 13 octobre 2011 au cours de laquelle a été remise une pétition faisant apparaître l'hostilité au projet d'une large majorité des bivillais et après que ceux-ci se soient largement exprimés ; le conseil municipal à l'unanimité prend acte en abrogeant la délibération n° 2011 – 081 du 13 septembre 2011 et émet un avis défavorable au projet d'étude de stockage d'amiante-ciment sur le site de la carrière de Biville.**

Gérard SANSON précise qu'il vote contre parce qu'il s'était trompé en votant pour le projet lors de la réunion du 13 septembre 2011.

## **Délibération n° 2011 – 083 – Extension salle communale : présentation esquisse architecte**

Le Maire présente le projet d'extension de la salle communale établi par l'architecte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le projet présenté et demande à l'architecte d'établir l'estimatif des travaux.**

## **Délibération n° 2011 – 084 –Extension de la salle communale : choix du prestataire contrôle technique**

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'extension de la salle communale 3 entreprises ont été consultées pour le contrôle technique avec réponse pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Seulement une entreprise a répondu.

**Le conseil municipal décide de retenir l'offre de prix proposée par CETE APAVE – rue du Chemin Vert 50120 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE pour un montant de 3 049.80 € TTC..**

## **Délibération n° 2011 – 085– Extension salle communale : choix du prestataire coordination SPS**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'extension de la salle communale, 4 entreprises ont été consultées pour la coordination SPS avec réponse pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Les 4 entreprises ont répondu.

**Après analyse des devis, le conseil municipal décide de retenir l'offre la moins disante émanant de l'entreprise MESNIL SYSTEM 32 rue du mesnil 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE pour un montant de 1 805.96 € TTC.**

## **Délibération n° 2011 – 086 – Extension salle communale : choix du prestataire Diagnostics**

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'extension de la salle communale, 3 entreprises ont été consultées pour les diagnostics avec réponse pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011. 2 entreprises ont répondu.

**Après analyse, le conseil municipal décide de retenir l'offre la moins disante émanant de l'entreprise CHEVALIER DIAG – 64 rue du Val de Saire 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE pour un montant de 538.20 € TTC (forfait amiante et plomb) 41.00 € HT le prélèvement MET (Microscopie Electronique à Transmission) et 20.00 € HT le prélèvement MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée).**

## **Délibération n° 2011 – 087 – Concours maisons fleuries 2011 : remise des prix**

Le Maire propose comme l'année dernière de délivrer des bons d'achat aux lauréats du concours de maisons fleuries 2011 lors de la remise qui se déroulera vendredi 21 octobre 2011.

**Le conseil municipal autorise le maire à régler les frais inhérents au concours des maisons fleuries 2011 soit le pot et les bouquets qui seront offerts le 21 octobre 2011 et les bons d'achat qui seront distribués selon l'ordre des lauréats et montant du prix établis par la commission des maisons fleuries et ce dans la limite d'un total de 700 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6714 – bourses et prix.**

## **Délibération n° 2011 – 088 – Plantations d'automne**

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'effectuer des plantations d'arbustes au Hameau David et au restaurant scolaire pour un montant de 500 € TTC
- d'acheter de l'engrais, de la Pouzzolane, des rouleaux de toile de paillage et des agrafes pour les massifs d'arbuste pour un montant totale de 1 300.00 € TTC
- d'acheter des plaques rigides, des sacs de substrat, des terrines de semis et du matériel d'arrosage pour la serre de production pour un montant total de 2 200.00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord aux propositions ci-dessus pour un montant total de 4 000 € TTC. Ces dépenses seront imputées à l'article 6068.**

## **Délibération n° 2011 – 089 – Dématérialisation des marchés publics : adhésion à la plateforme avec manche Numérique**

Le maire informe le conseil municipal qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, il sera obligatoire pour les collectivités de dématérialiser les marchés publics de plus de 90 000 € HT et propose d'adhérer à la plateforme proposée par Manche Numérique. Le coût annuel est de 158 € HT 188.97 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'adhésion de la commune à la plateforme de dématérialisation des marchés publics proposée par Manche Numérique et de régler tous les frais inhérents soit l'adhésion, les certificats électroniques et la formation.**

## **Délibération n° 2011 – 090 – Création d'une commission intercommunale des Impôts Directs – désignation d'un délégué et d'un suppléant**

Le Maire informe le conseil municipal que l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 oblige les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique à créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) Cette commission se substitue aux commission communales des impôts directs de chaque commune de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Pour ce faire, la Communauté de Communes de la Hague demande au conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant.

**Le conseil municipal désigne Philippe MERCIER, titulaire et Jean ARLIX, suppléant.**